



SwissLife

Compte d'exploitation 2009

Prévoyance professionnelle Swiss Life Suisse



Editorial



Chère lectrice, cher lecteur,

Au cours de l'année 2009, nous avons surmonté la crise financière des années précédentes et le résultat positif, notamment dans les placements, est source de satisfaction, tant pour Swiss Life que pour ses clients. Le rendement net sur les placements est de 3,73%.

Si les recettes de primes ont légèrement diminué en raison de la conjoncture, le résultat global peut être qualifié de très positif.

L'année 2009 a également été celle de la préparation à la votation sur la baisse du taux de conversion, renforçant par là-même toute l'importance de l'octroi de garanties.

L'année dernière, nous avons encore une fois pu constater que le modèle de l'assurance complète était très demandé en tant que solution. Swiss Life défend les garanties de l'assurance complète et continuera de les proposer à l'avenir également.

Les directives légales appliquées dans le cadre de la définition du taux d'intérêt minimum et du taux de conversion pour les régimes obligatoire et surobligatoire impliquent diverses rémunérations nettes et attributions d'excédents.

Ainsi, en plus de la rémunération garantie, les excédents ont apporté aux assurés un rendement supplémentaire de 0,4% dans le régime obligatoire et de 1,05% dans le régime surobligatoire.

En 2009 également, l'évolution du risque aura été positive, et ce malgré certains aspects conjoncturels plutôt négatifs. Les résultats liés aux prestations d'invalidité notamment peuvent être imputés à la 5^e révision de l'AI et aux mesures de prévention. C'est ainsi qu'en 2009, en ce qui concerne les œuvres de prévoyance, il a été possible de baisser encore les primes d'invalidité. En plus de tous ces aspects positifs, il convient également de mentionner que les efforts de Swiss Life visant à une baisse continue des coûts ont permis de procéder à une forte réduction cette année encore.

Swiss Life souhaite pour ses assurés que le 2^e pilier soit renforcé dans son ensemble et qu'il demeure l'un des fondements de notre système de prévoyance. Nous y veillerons à l'avenir également.



Hans-Jakob Stahel
Responsable secteur opérationnel Entreprises

En bref: compte d'exploitation prévoyance professionnelle Suisse

Produits	2009	2008
Recettes de primes	5 885	6 582
Primes d'épargne	4 963	5 591
Primes de risque	710	773
Primes pour frais de gestion	212	218
Produits des placements nets	1 687	-315
Produits des placements	1 770	-231
Charges d'intérêts	0	0
Frais de gestion de fortune	-83	-84
Autres produits	29	45
Résultat de la réassurance	-4	0
Total des produits	7 597	6 312
Charges	2009	2008
Prestations d'assurance	6 252	8 019
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 841	1 773
Prestations de libre passage	2 298	2 213
Valeurs de rachat	2 113	4 033
Variation des provisions techniques	370	-1 159
Avoir de vieillesse	242	-637
Réserves mathématiques des rentes	197	24
Polices de libre passage	93	-66
Autres	-162	-480
Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion	304	322
Autres charges	48	74
Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents	417	139
Résultat d'exploitation	206	-1 083
Total des charges	7 597	6 312

Toutes les données sont en millions de francs

Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation des affaires collectives englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et l'OS (ordonnance sur la surveillance) constituent les bases légales du compte d'exploitation LPP.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires des activités en Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base

de ce document, la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) peut vérifier si les directives sont respectées, notamment celles relatives à la solvabilité. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers consolidés du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect du pourcentage minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie

restante des gains sert ensuite au renforcement des réserves qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises au pourcentage minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises au pourcentage minimum. D'après les dispositions légales relatives au pourcentage minimum (également appelé Legal Quote), 90% des bénéfices au minimum

doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2009	2008
Somme des éléments relatifs aux revenus	2 192	505
Processus d'épargne	1 451	-267
Processus de risque	543	573
Processus de frais	198	199
Somme des dépenses	1 519	1 818
Processus d'épargne	891	1 191
Processus de risque	356	334
Processus de frais	272	293
Résultat brut	673	-1 313
Variation des provisions techniques	202	-365
Risque de longévité	0	-231
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	0	-3
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés	0	-1
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	-54	-134
Fluctuation de la sinistralité	72	4
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	184	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	298	0
Résultat du compte d'exploitation	173	-948
Taux de rétrocession	92.1%	100%

Toutes les données sont en millions de francs

En 2009, Swiss Life a utilisé 2019 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec un taux de rétrocession

de 92,1%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises au pourcentage minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis au pourcentage minimum, ou ne le sont que partiellement. En font notamment partie les contrats avec compte de

pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est ici fonction de l'évolution du risque propre à chaque contrat.

	2009	2008
Somme des éléments relatifs aux revenus	417	172
Processus d'épargne	236	-48
Processus de risque	167	201
Processus de frais	14	19
Somme des dépenses	184	221
Processus d'épargne	110	113
Processus de risque	59	88
Processus de frais	15	20
Résultat brut	233	-49
Variation des provisions techniques	81	-53
Risque de longévité	0	-20
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	5	3
Cas d'assurance déclarés mais non liquidés	0	1
Cas d'assurance survenus mais non déclarés	28	-26
Fluctuation de la sinistralité	32	-11
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	16	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attributions au fonds d'excédents	119	139
Résultat du compte d'exploitation	33	-135
Taux de rétrocession	92.1%	100%

Toutes les données sont en millions de francs

En 2009, Swiss Life a utilisé 384 millions de francs au total en faveur des assurés.

Résumé

	*MQ	**NMQ	Total
Recettes brutes	2 192	417	2 609
Prestations en faveur des assurés			
Somme des dépenses	1 519	184	1 703
Variation des provisions techniques	202	81	283
Attributions au fonds d'excédents	298	119	417
Résultat d'exploitation	173	33	206
Taux de rétrocession	92.1%	92.1%	92.1%

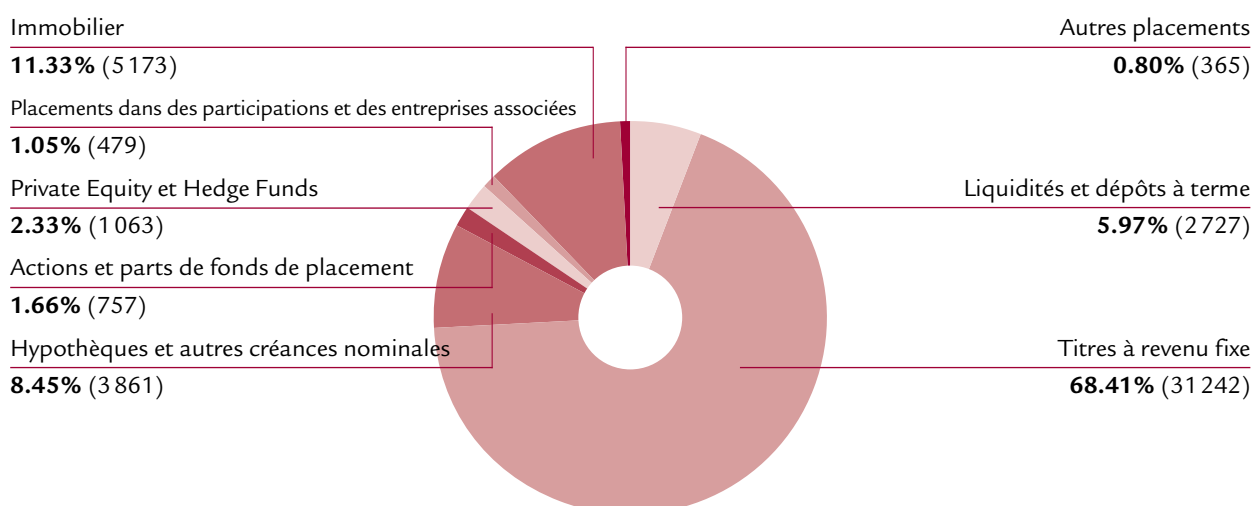
*MQ: soumises au pourcentage minimum

**NMQ: non soumises au pourcentage minimum

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2009 (en % de la valeur comptable)

Le total s'élève à 45 667 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont en millions de francs)



Produit des capitaux

Données relatives à l'exercice 2009

Le début de l'année 2009 a été marqué par la crise financière. Au premier trimestre, les indices des actions ont atteint leur niveau le plus bas. En fin d'année, ils étaient par contre de 20% environ au dessus du niveau de début d'année. Les obligations d'entreprises ont connu une évolution encore meilleure. Les intérêts sur les emprunts d'Etat ont quant à eux évolué toute l'année à un bas niveau. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, Swiss Life a surtout investi dans des obligations d'entreprises de bonne qualité. L'exposition en actions a généralement été maintenue basse, puis relevée à partir du milieu de l'année. La réduction du portefeuille de hedge funds débutée l'année précédente a été poursuivie sans changement. Swiss Life a ainsi atteint un rendement net de 3,73% sur les placements pour la prévoyance professionnelle. La performance des placements sur les valeurs de marché s'est quant à elle établie à 8,62%.

Données relatives à la politique de placement

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. A cet effet, Swiss Life met en œuvre une gestion des actifs et des passifs (ALM). La stratégie de placement repose sur les enseignements tirés de l'évaluation des risques. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en matière de sécurité, de rendement et de liquidité.

Chiffres clés du bilan

Actifs

Placements		45 667
Passifs		
Provisions techniques brutes		43 077
Avoirs de vieillesse		24 958
Réserves mathématiques des rentes		10 780
Polices de libre passage		2 572
Autres provisions techniques		4 767
Produit brut des placements		1 770
Produit net des placements		1 687

	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice	44 811	43 196
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	45 667	46 220

Réserves de réévaluation

Réserves de réévaluation au début de l'exercice		-1 615
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice		553
Variation des réserves de réévaluation		2 168
Rendement brut/net* sur les valeurs comptables		3.91%/3.73%
Performance brute/nette** sur les valeurs de marché		8.81%/8.62%

Toutes les données sont en millions de francs

*Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

**Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable des excédents aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les montants dis-

tribués aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2008	312
Répartition aux institutions de prévoyance	85
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	417
Etat à la fin 2009	644

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2009 a permis d'attribuer un montant total de 417 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants en cours à

l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat du fonds à la fin 2008	715
Primes de renchérissement encaissées	16
Intérêt tarifaire	11
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	37
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
Etat à la fin 2009	705

Toutes les données sont en millions de francs

Frais de gestion

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune*	83
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0.19%

*en millions de CHF

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes. Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple. En revanche, les frais de transaction ne sont pas compris.

Coûts de mise en œuvre

Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion*	304
Part de la réassurance sur les frais de gestion*	3
Nombre d'assurés au 31 décembre 2009	598 645
Frais de gestion par tête (CHF)	503
Prime pour frais de gestion par tête (CHF)	355

*en millions de CHF

Les frais de gestion à hauteur de 304 millions de francs comprennent tous les frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion inhérents à la gestion des affaires collectives par Swiss Life. Les frais de gestion s'élèvent ainsi en moyenne à 503 francs par personne assurée. Grâce à l'application de mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a réussi à diminuer les frais de gestion de 5.6% par rapport à 2008. Swiss Life a l'intention de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	34 087
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	598 645
Nombre d'assurés actifs	449 243
Nombre de bénéficiaires de rentes	69 377
Nombre de polices de libre passage	80 025
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	2.40%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	2.80%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge terme: 64 ans)	5.72%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge terme: 65 ans)	5.84%





SwissLife
L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
8022 Zurich
www.swisslife.ch